

ASSEMBLEE GENERALE

Moulins Engilbert le samedi 30 septembre 2023

La parole est donnée à Bernard FERRIERE, président de la ligue Bourgogne Franche-Comté, pour accueillir tous les dirigeants de club présents à l'assemblée générale.

Après l'accueil des délégués des clubs présents et représentés, l'assemblée générale débute et s'ensuit la comptabilisation des voix dont voici le détail :

Total des voix de la ligue : 365 / 448 voix
Clubs présents et représentés : 118 / 154 clubs

- Adoption du procès-verbal de l'Assemblée Générale du 01 octobre 2022

Vote de l'assemblée : Pour : 365
Contre : 0
Abstention : 0
Le procès-verbal de l'AG 2022 est adopté.

- Rapport moral du Président

Un temps de repos et voilà que 2023/2024 ouvre ses portes. Une saison qui se clôturera par des AG électives départemental, régional et fédéral. A ce jour je ne peux vous dire qu'elle sera ma position pour la future olympiade. Je suis dans le doute et au vu de mon âge je souhaiterais prendre un peu de recul. Je me donne un an pour réfléchir c'est long mais au rythme ou les jours et les mois défilent nous serons vite arrivés au jour J, ce sera à vous présidents de décider en fonction du mode de scrutin.

Si cette saison, peu de problème sur le plan sportif, la vie au quotidien a été bousculée avec une inflation croissante qui touche les familles, les comités, les clubs et la Ligue. Nous devons faire face en courbant l'échine en espérant que cette situation ne dure pas très longtemps. Un des exemples le plus frappant pour nous pongistes, le coût d'une table près de 20% d'augmentation et nos déplacements qui vont devenir plus onéreux. Malheureusement, ces hausses ne seront pas compensées par nos subventions qui pour la majorité des structures n'ont pas diminué mais la crainte de les voir régresser est certainement une réalité.

Durant cette saison, Yolène notre chargée de développement a réalisé un très bon travail malgré une partie sportive dont elle a la charge l'accapare énormément de temps. De ce fait, pour la future saison nous avons pris en alternance une jeune fille pongiste (Wendy Belhaire) qui permettra à Yolène de consacrer plus de temps au développement. Dans ces actions, la signature d'une convention avec le handisport en janvier au Creusot et des entretiens avec le sport adapté pour établir des échanges avec le comité régional. Elle a également en charge les conventions avec les structures référentes et le suivi de cette convention. Elle a rédigé et mis en place une convention entre la ligue et les comités avec des objectifs précis. Je ne peux tout énumérer mais le développement en BFC commence à prendre forme et cela grâce à ce poste que nous avons créé et celui-ci était indispensable pour une ligue qui veut se développer.

ASSEMBLEE GENERALE

Petit à petit la BFC retrouve son nombre de licenciés dans sa globalité (Loisirs et compétitions). Nous avons encore beaucoup à faire pour atteindre l'objectif qui était le nôtre dans notre programme (7000) en fin d'olympiade. La crise sanitaire nous a privé de compétitions une saison mais a également arrêté nombre de pongistes et l'ensemble des clubs. Depuis un an tout semble repartir et je voudrais mettre en exemple le CD 21 qui de part ces actions a réussi de voir son nombre de licenciés augmenter de façon probante. L'engouement pour le tennis de table qui revient est aussi du fait des bons résultats que réalisent l'équipe de France avec les frères Lebrun en garçons et de Prithika Pavade par le biais des médias. En BFC, le jeune Marin Jean (Marsannay) qui est désormais parmi l'élite national et la 3^{ème} place obtenue par nos benjamins lors du dernier championnat de France des régions a été l'occasion de nous mettre en valeur chez les médias locaux. La commission technique sera plus précise sur les résultats de nos jeunes.

Du côté des finances, le résultat que notre trésorier présentera fait apparaître un résultat négatif pour cette saison. Notre engagement sur la formation et les sorties hors région de nos jeunes est une des raisons de ce résultat. Notre décision d'augmenter de 2Euros le coût de la licence n'a pas été une décision facile à prendre mais elle nous permettra de continuer à travailler sur l'avenir des jeunes pongistes de la BFC. Nombre de ligue ont à ce jour signé une convention avec des avantages financiers avec la Fédération, la BFC en fonction du montant proposé a refusé de signer cette convention. Les négociations ne sont pas rompues et j'espère que dès 2024 un accord sera trouvé entre les deux parties.

Du côté féminin, Christine s'est beaucoup dépensée pour organiser nos deux manifestations entièrement réservées à la gente féminines. Malheureusement le résultat n'a pas été à la hauteur de ce que nous avons espéré et cela est bien dommage. Christine vous informera du travail de sa commission.

J'arrive au bout de ce rapport moral et je tiens à remercier les instances régionales pour leur soutien à la ligue avec le renouvellement de la convention triennale. La DRAJES pour l'aide qu'elle nous apporte avec l'aide à l'emploi et l'Etat (via l'ANS) sur nos actions. Sans ces aides nous aurions bien du mal à réaliser nos différentes manifestations. Je remercie également le CROS pour les formations proposées, sa collaboration avec les ligues de la BFC et son soutien sur différents projets. Je n'oublie pas Magali et Sylvie toujours présentes pour répondre aux différentes questions que posent les clubs ainsi que les bénévoles de la ligue qui sans eux nous aurions bien du mal à satisfaire l'ensemble des pongistes de la BFC.

Je vous souhaite à tous une bonne saison 2023/2024 et que celle-ci vous apporte espoir et résultat.

Vote de l'assemblée :	Pour :	365
	Contre :	0
	Abstention :	0

Le rapport moral du Président est adopté

ASSEMBLEE GENERALE

- Modification des statuts et du règlement intérieur

STATUTS

5.3 - Les représentants participant aux Assemblées générales disposent d'un nombre de voix déterminé par le barème suivant pour les licences traditionnelles **compétitions** et promotionnelles **loisirs** : [...]

7.2 – Mode d'élection

« Les membres élus du Conseil de Ligue le sont au scrutin secret pluri-nominal majoritaire à un tour par l'Assemblée générale. En cas d'égalité de suffrages entre deux ou plusieurs candidats, le bénéfice est accordé dans un premier temps au sexe le moins représenté au niveau des licences, sinon au plus jeune âge. Ils sont rééligibles. »

remplace

« Les membres élus du Conseil de Ligue le sont au scrutin de liste bloquée à un tour à la répartition proportionnelle suivant la règle de la plus forte moyenne. Le nom du candidat Président doit figurer en tête de chaque liste. Les listes incomplètes ne sont pas admises. Le nombre minimum de candidats admis devra assurer une élection respectant la condition de parité fixée par l'article L 131-8 du code du Sport pour un conseil complet. En cas d'égalité de suffrages entre deux listes, le bénéfice est accordé à la liste dont les candidats ont la moyenne d'âge la moins élevée. Ils sont rééligibles. »

Article 11

« Dès la fin de la proclamation des résultats, le président de séance suspend l'Assemblée générale et invite les nouveaux membres (élus et membres de droit) du Conseil de Ligue à se réunir afin d'élire parmi eux le président de la Ligue. Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs, Le Président est alors présenté à l'Assemblée générale. Dès la proclamation de son élection, le nouveau président prend la direction de l'Assemblée générale. »

remplace

« Dès l'élection du Conseil de Ligue, la personne en tête sur la liste qui a obtenu le plus de voix devient Président de la Ligue. »

RÈGLEMENT INTÉRIEUR

10.2 – « Les candidatures au Conseil de Ligue sont rédigées sur papier libre en indiquant le numéro de la licence compétition ainsi que le nom de l'association d'appartenance. Elles doivent être dressées de façon impersonnelle au président de la Ligue à une date fixée par Conseil de Ligue au moins trois semaines avant celle fixée pour les élections. »

remplace

« Les listes des candidats au Conseil de Ligue rédigées sur papier libre, comportant le numéro de licence ainsi que le nom de l'association d'appartenance, doivent être adressées de façon impersonnelle au Président de la Ligue à une date fixée par le Conseil de Ligue. Cette date doit être située au moins trois semaines avant les élections.

Chaque liste doit être liée à un document signé par chaque candidat de la liste confirmant son

ASSEMBLEE GENERALE

appartenance à ladite liste. »

10.3 – « Les candidatures doivent être accompagnées d'une fiche de présentation du candidat qui peut être retirée auprès de la Ligue. Un courrier ou courriel de confirmation de prise en compte de la candidature est adressée par le Président à chaque candidat. »

remplace

« Les listes des candidats doivent comporter 12 noms, dont 3 personnes de chaque sexe, avec en tête de liste le nom du candidat président, comprendre dans les 6 premiers noms au moins un médecin et assurer la parité (selon l'article 11.2 du présent règlement).

Le candidat président doit être majeur. Chaque liste doit être accompagnée d'un programme signé par le candidat président. »

11.1 – « Après le dépouillement, les candidats au Conseil de Ligue sont classés par ordre décroissant selon le nombre de voix obtenues et les 12 personnes ayant obtenu le plus de voix sont élus à condition qu'il y ait parmi elles : - un médecin ; - au moins 4 personnes de chaque sexe. Lorsque la proportion des licenciés d'un des deux sexes est inférieure à 25 %, la proportion minimale des sièges à attribuer ne peut pas être inférieure à 25 % du nombre total des membres élus. »

remplace

« Les membres du Conseil de Ligue sont élus au scrutin de liste à un tour, avec dépôt de liste comportant 12 noms, sans adjonction ni suppression de noms et sans modification de l'ordre de présentation. »

11.2 – « Si une ou plusieurs de ces catégories n'est pas pourvue, on intègre les premières personnes de la liste des candidats non élus remplissant ces conditions en lieu et place des derniers de la liste des élus. »

remplace

« Doivent figurer sur la liste, un médecin et au moins 25% de personnes du sexe le moins représenté au niveau des licences.

Le médecin doit être placé dans les 6 premières places. La liste doit comprendre au moins 3 personnes du sexe minoritaire dans les 10 premières places dont 1 dans les 3 premières. »

11.3 – « Concernant les appartenances multiples, il n'y a pas de choix à faire entre les catégories concernant les intéressés (une féminine peut être médecin et est alors visée par les deux catégories). »

remplace

« La liste doit comprendre obligatoirement 12 noms. »

11.4 – « En cas d'absence de candidat répondant à l'une de ces catégories, le siège est laissé vacant. En cas d'égalité de suffrages entre deux ou plusieurs candidats, le bénéfice va dans un premier temps au sexe le moins représenté au niveau du Conseil de Ligue, sinon au plus jeune d'âge. »

remplace

« Les listes n'ayant pas obtenu au moins 10% des suffrages exprimés ne sont pas admises à la répartition des sièges.

Si aucune liste n'atteint ce pourcentage, il faut alors organiser de nouvelles élections. »

11.5 et 11.6 supprimés

11.5 - Démissions et postes vacants.

En cas de vacance de poste pour quelque motif que ce soit au sein du Conseil de Ligue, il devra être

ASSEMBLEE GENERALE

pourvu nécessairement au remplacement du ou des membres intéressés à l'occasion de la plus proche Assemblée générale. Les nouveaux membres ainsi élus n'exerceront leurs fonctions que jusqu'à l'expiration du mandat du ou des membres qu'ils ont remplacés.

En cas de refus de la modifications de mode de scrutin, pour corriger une erreur dans l'ancienne rédaction, l'article 11.5 devra être remplacé par :

« En cas de vacance de poste au sein du Conseil de Ligue, et quel qu'en soit le motif, il devra être pourvu au remplacement en prenant la première personne non élue de la liste dont est issue la manquante. Si la liste est épuisée ou s'il n'y a qu'une liste, il convient alors de procéder à une élection au scrutin uninominal à un tour à l'occasion de la prochaine Assemblée générale en respectant les conditions suivantes : présence d'un médecin et de quatre personnes de chaque sexe au sein des membres élus du Conseil de Ligue à l'issue de l'élection. »

Article 12 – Élection du Président de la Ligue

« Dès l'élection du Conseil de Ligue, les membres qui viennent d'être élus et les membres de droit se réunissent pour élire parmi eux le président de la Ligue. Il est élu au scrutin secret, à la majorité absolue des suffrages valablement exprimés et des bulletins blancs.

Le Président est alors présenté à l'Assemblée Générale.

Le mandat du président prend fin avec celui du Conseil de Ligue. »

remplace

« Le président est la personne en première position de la liste emportant la majorité des sièges.

Dès la proclamation des résultats, le nouveau Président prend la direction de l'Assemblée générale. »

Vote de l'assemblée :

Modification des statuts

Pour : 238

Contre : 41

Abstention : 54

Nul : 4

Modification du Règlement Intérieur

Pour : 230

Contre : 35

Abstention : 53

Nul : 8

Les modifications apportées aux Statuts et Règlement Intérieur sont adoptées.

- Remise des médailles du Mérite Régional Bronze

Jean Pierre	GHINASSI	ASC Mathay
Jules	LAEMLIN	CP Giromagny TT
Enzo	CORREIA	Génélard TT
Charlotte	MALLET	CP Giromagny TT
Paul	CLAUDEPIERRE	La Cravanchoise TT
Gaelle	DAUCOURT	Montbouton
David	REEB	L'Isle sur le Doubs
Alain	GAUTHIER	PPC Bavans
Océane	TZARICK	TT Garchizy
Michel	MOUGEOT	Val Saint Eloï

ASSEMBLEE GENERALE

- Rapport du Secrétaire Général

Patrick JOUBAUD informe les clubs présents que chaque association doit organiser une assemblée générale et que la ligue ne déroge pas à cette règle.

- Organisation obligatoire (Loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association)
- Pour toute association sportive affiliée à la FFTT et ayant son siège sur le territoire de la ligue (Statuts : article 5.1 – Règlement Intérieur : article 8)
- Au moins une fois par an (Statuts : article 6 – Règlement Intérieur : article 4)
- Pouvoir (Statuts : article 5.5)
- Interne : signé par le président du club et remis à un de ses membres
- Externe : signé par le président du club et remis à un délégué d'un autre club de la région Bourgogne Franche-Comté.

Au maximum un club peut représenter 3 clubs.

- Amende pour non présence (Statuts : article 5.5) : montant de 100 €
- Réduction d'impôt possible
<https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F1132>

- Rapport du Trésorier Général

Chers élus, je tiens déjà à m'excuser pour mon absence avec vous aujourd'hui. Je suis contraint par mon travail ce jour. Je vais maintenant aborder les finances de la saison 2022/2023.

Rapport financier de la saison 2022/2023

La saison 2022/2023 a été une année marquée par une inflation très forte. Nous avons tous été impacté par celle-ci dont l'ordre de grandeur sur 2023 sera de 5 %.

Le vrai point positif est l'augmentation significative du nombre de licencié allant de 5653 lors de la saison 2021/2022 à 6161 sur la saison qui vient de s'écouler. Nous sommes proches de retrouver un nombre similaire à l'avant Covid.

ASSEMBLEE GENERALE

ATTESTATION DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

En notre qualité d'expert-comptable, nous avons effectué une mission de présentation des comptes annuels de l'entreprise

LIGUE BOURGOGNE - FRANCHE COMTE TENNIS DE TABLE
48 BD DE LA MARNE
21000 DIJON

relatifs à l'exercice du 01/07/2022 au 30/06/2023.

Conformément à notre lettre de mission en date du 16/05/2014, nous avons effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil Supérieur de l'Ordre des Experts-comptables applicable à la mission de présentation des comptes qui ne constitue ni un audit ni un examen limité.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas relevé d'éléments remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels pris dans leur ensemble tels qu'ils sont joints à la présente attestation.

Les comptes annuels ci-joints se caractérisent par les données suivantes :

- Total du bilan,	387 668.91 Euros
- Chiffre d'affaires HT,	91 013.00 Euros
- Résultat net comptable,	(2 275.74) Euros

Fait à DIJON
Le 25/07/2023

JEAN PIERRE COUREAU

Nous avons réalisé un résultat négatif de 2276 €, ce déficit impactera directement la trésorerie de la ligue sans créer de préjudice à son fonctionnement (je rappelle que la saison précédente était excédentaire de 14192 €)

Approbation des comptes annuels

Vote de l'assemblée :
Pour : 330
Contre : 8
Abstention : 27

Les comptes annuels 2022/2023 sont adoptés.

Affectation du résultat financier au report à nouveau

Vote de l'assemblée :
Pour : 330
Contre : 8
Abstention : 27

L'affectation du résultat financier au report à nouveau est approuvée.

ASSEMBLEE GENERALE

Présentation du budget prévisionnel 2023/2024

Vous avez tous reçu en amont le budget prévisionnel de la saison 2023/2024, il a été prévu à l'équilibre sur l'exercice.

Nous avons maintenu la ligne pour le pôle espoir à 20000 € et celle de 7500 € pour la détection et le développement d'une dizaine de jeunes dans la Bourgogne Franche-Comté. Je laisse donc la parole à Bernard ou Jean Michel sur ce sujet pour qu'ils puissent développer après cette première année.

Nous avons un vrai risque sur l'année prochaine au niveau des subventions perçues. D'une manière générale elles sont à la baisse, l'ANS pourrait diminuer pour la ligue mais il est trop difficile d'apprécier cette baisse. Nous avons maintenu cette subvention au même niveau que la saison précédente et allons faire le nécessaire pour la maintenir.

Je vous sollicite maintenant pour voter le budget prévisionnel.

Vote de l'assemblée : Pour : 344
 Contre : 0
 Abstention : 21
 Le budget prévisionnel 2023/2024 est adopté.

CHARGES D'EXPLOITATION		PRODUITS D'EXPLOITATION	
ACTIVITE LIGUE	236 669	ACTIVITE LIGUE	424 219
65 - Reversement Licences FTT+CD	190 205	75 - Verst Licences	323 519
65 - Reversement affiliations FTT+CD	15 000	75 - Verst Affiliations	28 000
65 - Reversement mutations FTT	0	75 - Verst Mutations	7 300
60 - Reversement CF FTT+CD	25 464	70 - Verst CF	20 000
60 - Frais compétitions	4 000	70 - Engagements compétitions	42 000
60 - Frais d'arbitrages	0	79 - FTT Org Nat	3 400
60 - Récompenses	2 000	70 - Conv Cmut	0
60 - Développement Projets Spé	0	70 - FTT Conv Devlopt	0
60 - Actions de Politiques de Ressources	1 300	70 - Actions Politique de Ressources	0
62 - Formation	0	70 - Formation	0
ACHATS		VENTE	
Achats de marchandises		Ventes marchandises	
62 - IREF	5 582	70 - IREF	5 240
62 - TECHNIQUE	63 000	70 - TECHNIQUE	19 168
STAGES	23 000	STAGES	19 168
ETR	2 000	COMPETITIONS	0
COMPETITIONS	7 000		
PPR	31 000		
64 - CHARGES DU PERSONNEL	172 346	74 - SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	67 000
SALAIRES ET TRAITEMENTS	133 047	Conseil Régional BFC	27 000
CHARGES SOCIALES	39 299	ANS	22 000
		FDS	10 000
		Autres subvention	8 000
FRAIS DE FONCTIONNEMENT	35 651	AUTRES PRODUITS	2 065
65 - Sièges de Ligue	13 724		
60 - Fournitures Adm	1 600	76 - Produits financiers	2 065
62 - Honoraires	4 000		
62 - Cotisations diverses	1 766		
65 - Conseil Ligue +Autres commissions	7 000		
61 - Assurances	1 200		
63 - Impôts	4 493		
61 - Entretien / Réparations	1 868		
67 - Charges Exceptionnelles	0	77 - Autres Produits exceptionnels	2 000
68 - Dotation amortissements	11 875	78 - Reprise S/Amort et Prov	1 000
69-		79 - Transferts de charges	4 500
Excédent ou déficit à affecter au fond propre		Déficit	1 231
TOTAL CHARGES	526 423	TOTAL PRODUITS	526 423
Personnel Bénévole	0	Bénévolat	0

ASSEMBLEE GENERALE

- Remise des médailles du Mérite Régional Argent

François	DOS REIS	CP Genlissien
Claude	GALMICHE	Raddon Breuchotte
Thierry	AUDIC	TT ASSO Somme Loire
Claudine	AUDIC	TT ASSO Somme Loire
Cyril	BERTHIER	UP Creusot Varennes

- Rapport des commissions :

Commission Sportive :

Cette saison deux compétitions régionales n'ont pas eu lieu :

- le trophée Gérard Paldof : trop peu de départements l'avaient organisé et l'appel à candidature pour des équipes sur la région a donné trop peu de réponses ;
- le championnat régional corporatif : une seule une compétition départementale a eu lieu en Côte-d'Or.

Il y a un problème récurrent pour trouver des salles pour nos compétitions régionales. Voir l'intervention de Karine Capelli, merci à elle.

Criterion fédéral.

Cette saison la mixité est proposée au niveau régional, il n'y a plus de division féminine. Voir l'intervention de Jean-Michel Heller qui a préparé cette formule. Merci à lui.

Une réforme au niveau fédéral a été présentée à la ligue par la fédération, notamment le président de la commission sportive. L'objet était purement la suppression du critérium fédéral. La ligue a fait remonter sa vive opposition à ce projet mal pensé.

Championnat.

Pas de remarque particulière sauf pour la R4 dans la zone Franche-Comté. L'an dernier, il avait été annoncé que la R4 passerait à 4 poules. Mais au moment de le faire plusieurs clubs ont manifesté leur déception. Nous avons donc changé d'approche en conservant 5 poules. Cette saison, nous essaierons de repasser à 6 à condition que le nombre d'équipes soit suffisant.

Concernant les repêchages qui peuvent être nécessaires suite à des non réengagements, des désistements ou des repêchages en pré-nationale de zone, ils sont effectués dans l'ordre suivant :

- les équipes descendantes autres que les équipes classées dernières de leur poule ;
- les équipes classées deuxièmes de leur poule dans la division inférieure ;
- les équipes descendantes classées dernières de leur poule.

Commission Technique :

Rapport de Yolène GRADWOHL, Chargée de Développement Territorial

Bonjour à toutes et à tous chers dirigeants, bénévoles et chers professionnels.

ASSEMBLEE GENERALE

Je suis Yolène GRADWOHL, Chargée de Développement Territorial à la Ligue depuis avril 2022. Je m'occupe du développement de la pratique et de la communication sur le site internet et les réseaux sociaux, mais je suis également coordinatrice ETR.

Les membres de l'Equipe Technique Régionale sont composés de bénévoles et de professionnels qui donnent du temps de manière volontaire et pour la mise en place de projets dans le domaine technique (stages de jeunes, formation des entraîneurs, détection et pôle espoirs).

Je profite de ce bilan pour les remercier vivement pour leur implication et leur volonté de proposer des actions adaptées et ambitieuses pour nos jeunes pongistes bourguignon-franc-comtois.

Un grand merci à Jean-Michel ADREY, élu à la ligue et président de la commission jeunes et technique, pour son soutien dans les projets proposés.

Nous avons également, lors de la dernière réunion ETR qui a eu lieu en juin, travaillé sur la planification technique de la saison 2023/2024.

Du côté des résultats en 2022-2023, je vous informe qu'ils sont régulièrement actualisés sur la page Facebook de la ligue BFC.

Une présentation des résultats sera rappelée en images pendant la présentation technique et du pôle espoirs.

FORMATIONS FEDERALES

Initiateur de club :

Mise en place par les départements, celle-ci se veut très accessible pour nos bénévoles.

Elle fut organisée dans 6 départements (sur les 8 que compte la région).

Côte d'Or (21) : 0 participant

Jura (39) : 3 participants

Nièvre (58) : 2 participants

Haute-Saône (70) : 0 participant

Saône et Loire (71) : 12 participants

Yonne (89) : 9 participants

Total : 26 participants sur l'ensemble de la région.

Animateur Fédéral :

Formation proposée cette saison en février, mais est reportée en octobre par manque de participants.

Entraîneur Fédéral :

Lors de la dernière session d'EF organisée par la Ligue Grand-Est, il y avait 0 participant de BFC,

ASSEMBLEE GENERALE

donc il y n'a pas de nouvel entraîneur fédéral.

FORMATIONS REGIONALES

Nous avons organisé deux formations Ping 4/7 ans ouverte aux professionnels et bénévoles :

- Saint Apollinaire : 7 participants
- Dole : 4 participants

L'objectif est de maintenir ces 2 formations dans des lieux différents, afin de toucher le plus de clubs possibles. Vous aurez plus d'informations prochainement.

DEVELOPPEMENT

Handisport

7 clubs ont eu la double affiliation FTT/FFH pour 2022-2023 : Dijon TT (21), TT Roche Besançon (25), Elan Nevers (58), l'EM Vesoul (70), UPCV (71), Chalon TT (71), Danjoutin (90).

Organisation des Championnats BFC Handi, qui a eu lieu au même endroit que les Titres régionaux valides, à Vesoul le 17 juin dernier. Cette édition a regroupé 6 joueurs (5 joueurs debout, 1 joueur fauteuil).

Nous avons signé une convention de partenariat avec le Comité Régional Handisport début janvier et nous travaillons désormais conjointement pour développer le tennis de table handisport. Cyril Berthier est notre référent régional. Nous proposons un regroupement régional le samedi 11 novembre au Creusot.

Webinaires

3 webinaires ont été organisés la saison dernière :

- Comment attirer des licenciés dans mon club ?
- Subventions ANS
- Le développement de la pratique sport adapté dans son club (en partenariat avec la Ligue BFC de Sport Adapté)

Ping Tour

Une aide matérielle a été apportée au club de Moulins-Engilbert pour l'organisation d'une étape de Ping Tour niveau 3 (tables freeping, raquettes, balles).

Challenges Ping 4/7 ans et Féminin

Cette saison, nous mettons en place 2 challenges à destination des clubs. Si vous souhaitez y participer, l'inscription est obligatoire auprès de moi. Des récompenses sont prévues pour les 3 meilleurs clubs dans 2 catégories :

- Progression de licences par rapport à la saison N-1,
- Nombre de participants présents à un événement.

Convention de développement CD

Une convention de développement à destination des Comités Départementaux a été présentée à chaque Comité. Elle s'articule sur 3 axes obligatoires (l'intervention en milieu

ASSEMBLEE GENERALE

scolaire, la formation Initiateur de club et la détection) et 1 axe facultatif. Pour le moment, la convention a été signée par le Comité de Saône-et-Loire et elle est en cours d'écriture avec le Comité de Côte d'Or, du Jura et de Haute-Saône.

POLE ESPOIR/REGIONAL

Au niveau de la saison 2022/2023, 14 enfants étaient au Pôle Espoir/Régional.

Au niveau du Pôle Espoir, nous avons :

- Gabriel VUILLIER de Dijon TT
- Clara JACQUIER d'Asnans Beauvoisin
- Lorine MARICHY de Sennecey le Grand
- Gabrielle FAUCOGNEY de Vauvillers TT qui a arrêté en début de saison
- Eliott KUNTZMANN de Sennecey le Grand

Au niveau du Pôle Régional, nous avons :

- Martin MOYEUX de Chevigny TT
- Marin JEAN de CL Marsannay TT
- Guérolé LECROC de l'USP Saint Vit
- Gabriel MATHELY de l'USP Saint Vit
- Louise JACQUIER d'Asnans Beauvoisin
- Lucie SIGOILLOT de CL Marsannay TT
- Mathieu CHAUMERON de AS Villeneuve Guyard
- Simon MENIGOZ de l'EM Vesoul
- Anton SEMPNEY de l'EM Vesoul

7 structures étaient référentes avec un entraîneur référent pour chacune d'entre elle :

- Dijon TT avec Yann YVRAY
- Marsannay avec Matthieu POIRIER
- USP Saint Vit avec Bertrand MESSABIH
- CD39 avec Radu STELEA
- Vauvillers TT avec Mickael COLOMBIN
- EM Vesoul avec Amaury THELLIER
- CD71 avec Yoann GUILLEMIN

La Ligue a versé un total de 13 500€ aux structures référentes et/ou entraîneurs pour l'aide au fonctionnement et à l'entraînement cette saison.

Pour 2023/2024, 19 enfants sont au pôle Espoir/Régional BFC.

Nous avons en Pôle Espoir :

- Marin JEAN de CL Marsannay TT
- Lucie SIGOILLOT de CL Marsannay TT
- Clara JACQUIER de Fontenay sous Bois
- Léonie JACQUIER de Asnans Beauvoisin
- Lorine MARICHY de Sennecey le Grand
- Eliott KUNTZMANN de Sennecey le Grand

ASSEMBLEE GENERALE

Nous avons au Pôle Régional :

- Martin MOYEUX de Chevigny TT
- Gabriel VUILLIER de CL Marsannay TT
- Gabriel MATHELY de l'USP Saint Vit
- Jules PASTEUR de l'USP Saint Vit
- Robin BLONDEAU de l'USP Saint Vit
- Guénoyé LECROC de l'USP Saint Vit
- Louise JACQUIER de Asnans Beauvoisin
- Mathieu CHAUMERON de Domats Sens
- Chloé DELOYE de Vauvillers TT
- Charli JACQUIN de l'EM Vesoul
- Simon MENIGOZ de l'EM Vesoul
- Anton SEMPNEY de l'EM Vesoul
- Honoré BATTAGLIA de l'ASM Belfort

Il y a 7 structures référentes auxquelles sont rattachées à chaque fois un entraîneur référent :

- CL Marsannay TT avec Matthieu POIRIER
- USP Saint Vit avec Bertrand MESSABIH
- CD39 avec Radu STELEA
- Vauvillers TT avec Mickael COLOMBIN
- EM Vesoul avec Amaury THELLIER
- CD71 avec Yoann GUILLEMIN
- CD90 avec Cédric FRELIN
-

Au total, la Ligue versera aux structures référentes et/ou entraîneurs une somme de 17 500€ pour de l'aide au fonctionnement et à l'entraînement.

Les bilans des stages régionaux et compétitions seront faits par Yannick.

Nous vous présentons Wendy BELHAIRE, notre alternante arrivée à la Ligue le 18 août dernier. Elle est en Master 2 STAPS Entraînement et Optimisation de la Performance Sportive à l'UFR STAPS de Dijon. Ses missions principales sont l'encadrement lors des stages et compétitions, l'entraînement itinérant en collaboration avec le Comité de Côte d'Or et l'appui technique en coordination avec Yannick JACQUIER.

Enfin, je laisserai Yannick vous exposer le bilan du pôle détection, des stages et compétitions.

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter une excellente saison 2023/2024.

Rapport de Yannick JACQUIER, Conseiller Technique

Détection :

Top 16 U10 à la Roche sur Yon les 14 et 15 janvier 2023

- Rose PARMENTIER 9^{ème}

ASSEMBLEE GENERALE

- Aileen PANNIER 8^{ème}
- Gabin CORBET PLESSY 6^{ème}

Niveau régional : Top détection à Appoigny le 14 janvier 2023
 68 jeunes dont 22 filles

2012 : (9F/14G)

Fille : 1^{ère} Léonie JACQUIER Asnans Beauvoisin TT
 Garçon : 1^{er} Jules PASTEUR USP Saint Vitoise

2013 : (3F/16G)

Fille : 1^{ère} Nyla RAVAUX Vauvillers TT
 Garçon : 1^{er} Elliot HENRY EM Vesoul

2014 : (4F/10G)

Fille : 1^{ère} Suzanne FLEURAT LESSARD Dijon TT
 Garçon : 1^{er} Louis COLOMBIN Vauvillers TT

2015 : (5F/5G)

Fille : 1^{ère} Zoé TOLOMELLI ES TT Appoigny
 Garçon : 1^{er} Armand PARMENTIER EM Vesoul

Stages :

Toussaint : 7 jeunes intégrés stage régional à Lons le Saunier du 24 au 28 octobre 2022
 Noël : 8 joueurs intégrés au stage régional à Lons le Saunier du 19 au 23 décembre 2022
 Hiver : 8 joueurs de 2012 à 2015 à Lons le Saunier du 6 au 10 février 2023
 Avril : 15 joueurs de 2012 à 2015 à Lons le Saunier du 11 au 14 avril 2023

Stage National :

A Macon du 5 au 9 juillet 2023 : Louis COLOMBIN (2014)

Pôle Détection 2022/2023

D39 :

Structure référente : Asnans Beauvoisin
 Entraîneur référent : Yannick JACQUIER
 Joueuse sélectionnée : Léonie JACQUIER Asnans Beauvoisin TT

D58 :

Structure référente : Elan Nevers
 Entraîneur référent : Benjamin AUBRY
 Joueuse sélectionnée : Aileen PANNIER Elan Nevers TT

ASSEMBLEE GENERALE

D70 :	Structure référente :	Vauvillers TT		
	Entraîneur référent :	Mickael	COLOMBIN	
	Joueurs sélectionnés :	Louis	COLOMBIN	Vauvillers TT
		Chloé	DELOYE	Vauvillers TT
	Structure référente :	EM Vesoul		
	Entraîneur référent :	Amaury	THELLIER	
	Joueuse sélectionnée :	Rose	PARMENTIER	EM Vesoul
D71 :	Structure référente :	UP Creusot Varennes		
	Entraîneur référent :	Cyril	BERTHIER	
	Joueur sélectionné :	Aniel	BROMBIN	UP Creusot Varennes
D89 :	Structure référente :	Appoigny		
	Entraîneur référent :	Antoine	DI PIETRO	
	Joueurs sélectionnés :	Gabin	CORBET PLESSY	ES Appoigny TT
		Zoé	TOLOMELLI	ES Appoigny TT
D90 :	Structure référente :	D90		
	Entraîneur référent :	Cédric	FRELIN	
	Joueur sélectionné :	Honoré	BATTAGLIA	ASM Belfort TT
<u>2023/2024</u>				
D21 :	Structure référente :	CP Genlis		
	Entraîneur référent :	Yanis	ZENASNI	
	Joueuse sélectionnée :	Eléna	FRAU	CP Genlissien
D70 :	Structure référente :	Vauvillers TT		
	Entraîneur référent :	Mickael	COLOMBIN	
	Joueurs sélectionnés :	Louis	COLOMBIN	Vauvillers TT
		Emeline	FEISTHAMMEL	Vauvillers TT
	Structure référente :	EM Vesoul		
	Entraîneur référent :	Amaury	THELLIER	
	Joueurs sélectionnés :	Rose	PARMENTIER	EM Vesoul
		Eliott	HENRY	EM Vesoul
D71 :	Structure référente :	UP Creusot Varennes		
	Entraîneur référent :	Cyril	BERTHIER	
	Joueur sélectionné :	Aniel	BROMBIN	UP Creusot Varennes

ASSEMBLEE GENERALE

D89 : Structure référente : Appoigny
 Entraîneur référent : Antoine DI PIETRO
 Joueurs sélectionnés : Gabin CORBET PLESSY ES Appoigny TT
 Zoé TOLOMELLI ES Appoigny TT

Stages régionaux :

Juillet	(cadres : Bertrand, Mickael)	du 12 au 15 juillet
Août	(cadres : Matthieu, Yoann, Yannick)	du 21 au 25 août
Toussaint	(cadres : Emilie, Bertrand, Mariano, Yannick)	du 24 au 28 octobre
Noël	(cadres : Emilie, Mickael, Yannick)	du 19 au 23 décembre
Hiver	(cadres : Matthieu, Cédric, Bertrand, Yannick)	du 6 au 10 février
Avril	(cadres : Mickael, Hugo, Yannick)	du 11 au 14 avril

Compétitions :

Internationaux Jeunes Grand Est : les 16 et 17 décembre 2022 à Pont à MOUSSON

Coachs : Hugo, Emilie et Yannick

Joueurs : Aïlène PANNIER 11^{ème}, Rose PARMENTIER 9^{ème}, Léonie JACQUIER 8^{ème}, Lucie SIGOILLOT 8^{ème}, Lorine MARICHY 5^{ème}, Clara JACQUIER 5^{ème}, Gabin CORBET PLESSY 4^{ème}, Honoré BATTAGLIA 12^{ème}, Eliott KUNTZMANN 16^{ème}, Marin JEAN 13^{ème}, Mathieu CHAUMERON 6^{ème}.

Championnats de France des Régions : du 26 au 29 février à Auch

-11 G :

Joueurs : Marin JEAN, Guénoé LECROC, Honoré BATTAGLIA
 Coach : Yannick JACQUIER
 Place : 3^{ème}

-11 F :

Joueuses : Rose PARMENTIER, Aïleen PANNIER, Chloé DELOYE
 Coach : Emilie LASSERRE
 Place : 7^{ème}

-13 G :

Joueurs : Eliott KUNTZMANN, Anton SEMPNEY, Simon MENIGOZ
 Coach : Amaury THELLIER
 Place : 12^{ème}

ASSEMBLEE GENERALE

Récompenses joueurs :

Guénolé LECROC

- 3^{ème} aux Championnats de France des Régions à Agen
- 1/32^{ème} aux Championnats de France à Lille
- 49^{ème} aux Euro-Mini-Champ 2023 (1/16 consolante) à Schiltigheim

Honoré BATTAGLIA

- 3^{ème} aux Championnats de France des Régions à Agen
- 1/32^{ème} aux Championnats de France à Agen
- 73^{ème} aux Euro-Mini-Champ 2023 à Schiltigheim

Léonie JACQUIER

- 3^{ème} en double aux Championnats de France Benjamine à Lille
- ¼ de finale en simple aux Championnats de France Benjamine à Lille
- 20^{ème} aux Euro-Mini-Champ 2023 (1/16 de finale) à Schiltigheim

Lou Ann BONNEREAU

- 2^{ème} aux Championnats de France des finales par classement (tableau 1299) à Barjouvillie

Marin JEAN

- 1^{er} en double aux Championnats de France Benjamin à Lille
- 2^{ème} en simple aux Championnats de France Benjamin à Lille
- 3^{ème} aux Championnats de France des Régions benjamin à Agen
- 9^{ème} aux Euro-Mini-Champ (1/8^{ème} de finale) à Schiltigheim

Prévisions stages 2023/2024 :

- Juillet à Mâcon du 8 au 13 juillet (Yannick et Cédric)
- Août à Mâcon du 20 au 24 août (Wendy, Yannick, Amaury)
- Toussaint à Lons le Saunier du 23 au 27 octobre
- Noël (stages départementaux)
- Hiver à Lons le Saunier du 19 au 23 février
- Pâques à Mâcon du 22 au 26 avril
- Stages été

Commission Féminines :

La Commission s'est réunie 5 fois au cours de cette saison avec la participation régulière de Sylvie, Magali, Yolène (salarisées de la ligue) et de 4 ou 5 autres membres.

Elle a organisé 2 compétitions exclusivement féminines :

ASSEMBLEE GENERALE

- La Coupe Féminine à Dijon le 08 janvier 2023
44 participantes → 6 équipes licences compétition et 6 équipes licences loisir + non licenciées
- Le Top Girl à Besançon le 10 juin 2023
33 participantes → 8 licences compétition – 5 licences loisir

Très bon déroulement de ces compétitions avec Karine au juge-arbitrage. Les filles ont été satisfaites tant sur le plan sportif que tant sur la convivialité. Un grand merci aux clubs de Dijon et de Roche-Besançon qui ont parfaitement accueilli ces 2 compétitions.

Si le nombre de 44 participantes s'est finalement avéré encourageant en ce qui concerne la Coupe Féminine (après avoir frôlé l'annulation avec seulement 5 équipes inscrites au 13 décembre), la Commission sera amenée à s'interroger sur la reconduction du tournoi de juin.

Il n'y a eu, en effet, que 33 inscriptions au Top Girl, dont 14 licenciées au club organisateur. Certes, d'autres tournois ont été organisés sur la BFC à la même date, mais cela n'explique pas tout... !

Ces tournois exclusivement féminins intéressent-ils les féminines et leurs entraîneurs ?

Commission Statuts et Règlements :

Mutations sortantes :	41
Mutations :	
Ordinaire :	94
Exceptionnelles :	31

- Championnat par équipes pré-national masculin

Comme évoqué l'an passé, notre championnat par équipes ne permet pas aux équipes de la ligue de se rencontrer en-dessous de la R1 entre la Bourgogne et la Franche-Comté. Une étude sur les années précédentes montre qu'en moyenne, les équipes de Bourgogne-Franche-Comté représentent un quart des équipes en PN soit 2 équipes par poule. Cela occasionne beaucoup de déplacements. Pourtant, le niveau des équipes de Bourgogne-Franche-Comté n'est pas ridicule puisque la ligue a régulièrement la moitié des montants en N3 et en moyenne, moins d'un quart des descentes en régionale.

Les formules possibles sont les suivantes.

1. La R1 actuelle sur toute la ligue, mais les déplacements seraient probablement trop importants par rapport au niveau.

ASSEMBLEE GENERALE

2. Une prérotation sur la ligue, respectant la lettre (et l'esprit du règlement fédéral) qui veut que chaque ligue ait des montants en N3 attribués. Un inconvénient qui a été remonté est que certaines subventions possibles pour une prérotation de zone ne seraient plus disponibles.
 3. Garder la prérotation de zone. En revanche, il faudrait rééquilibrer les nombres d'équipes de chaque ligue (BFC et Grand-Est). C'est la ligue de Grand-Est qui gère la prérotation de zone, sans réelle consultation de la ligue BFC. Par exemple, alors qu'il y a trois poules sous la PN, la ligue de Grand-Est a 6 montants en PN depuis de nombreuses années. Cela a été corrigé cette saison : Grand-Est a 3 montants et BFC 2. Peut-être faudrait-il avoir 3 montants pour BFC pour rééquilibrer les nombres d'équipes.
- Remise des médailles du Mérite Régional Or

Jean Marie WIDEMANN Grandvillars TT

Fin de l'assemblée générale à 18h00

Bernard FERRIERE
Président BFCTT

Patrick JOUBAUD
Secrétaire Général BFCTT

